



PHARMACIEN CONSEIL DE L'ASSURANCE MALADIE

DESCRIPTION

Le pharmacien conseil de l'assurance maladie apprécie le bien fondé médical d'une prestation individuelle au regard des textes législatifs et réglementaires pour établir un avis médico-administratif.

DOMAINES/ LIEUX D'EXERCICE

- Au sein des services médicaux de l'assurance maladie
 - En ambulatoire : officine, laboratoire de biologie médicale ...
 - En hospitalier

AUTRES SITES POUR EN SAVOIR PLUS

<http://www.ordre.pharmacien.fr/Les-pharmaciens/Le-metier-du-pharmacien/Fiches-metiers/Autres/Pharmacien-conseil-de-l-assurance-maladie>

MISSIONS

- Accompagnement des professionnels de santé pour concourir à l'**amélioration des pratiques professionnelles**
- Mise en oeuvre **d'actions de contrôle contentieux**
- Participation à la planification et à l'**organisation de l'offre de soins**
- Conseils aux partenaires institutionnels sur les programmes de **prévention et d'éducation pour la santé**
- Fonctions d'appui nécessaires à la production

COMPÉTENCES

- Diplomatie
- Sens du service public
- Travail en équipe
- Force de conviction
- Communication
- Appétence en économie de la santé, santé publique, épidémiologie

RELATIONS PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES ?

- Travail seul ou en équipe avec un médecin-conseil
- Interaction avec les professionnels de santé
- Interaction avec les institutions compétentes (Ordre, universités, Agences Régionales de Santé ...)

FORMATIONS POUR Y ACCÉDER

- Diplôme d'Etat de docteur en Pharmacie
- Recrutement sur entretien/ concours : Un concours de recrutement est organisé par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) pour le Régime Général de la Sécurité Sociale et le Régime Social des Indépendants (RSI).